

***AFIPAEIM***

**afip**aeim  
fibre de vie

Association Familiale de l'Isère pour  
Enfants et Adultes Handicapés  
Intellectuels



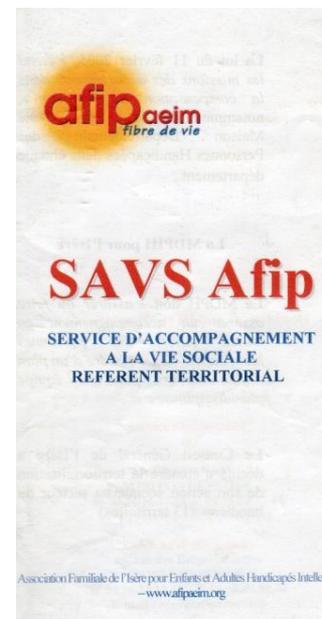
> Membre de l'UNAPEI



# SAVS

Directeur: Sylvain Gouttenoire

Service  
d'Accompagnement  
à la Vie  
Sociale



# Les Missions



**afip**aeim  
*fibre de vie*

SAVS AFIP

# Objectifs

- Assurer un suivi éducatif et un soutien relationnel
- Accompagner la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne
- Soutenir les relations de l'utilisateur avec son environnement familial et social
- Assurer le suivi et la coordination des différents intervenants
- Accompagner les personnes avançant en âge dans la recherche d'un accueil adapté
- Identifier les aides à mettre en œuvre en donnant des informations et des conseils personnalisés aux usagers
- Apporter ponctuellement son concours à l'équipe pluridisciplinaire de la MDA à l'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- Accueillir, conseiller, aider les personnes à formuler leurs demandes à la MDA

# Les pôles d'intervention



- **A Grenoble :**

- Pôle GRENOBLOIS** : territoire Agglomération Grenobloise
- Pôle SUD ISERE** : territoires Grésivaudan, Oisans, Matheysine, Trièves

- **A Voiron**

- Pôle CENTRE ISERE** : territoires Voironnais Chartreuse et Vals du Dauphiné

- **A Bourgoin- Jallieu :**

- Pôle NORD ISERE** : territoires Porte des Alpes et Haut Rhône Dauphinois

- **A Pont-Eveque :**

- Pôle OUEST ISERE** : territoire Isère Rhodanienne



## **Mission constituée par des actions :**

- D'évaluation de la situation des personnes au regard du vieillissement.
- D'accompagnement des orientations en milieu ordinaire ou en établissements pour personnes âgées (accompagnement relais).
- De contribution à l'installation d' EHPAD spécifiques pour personnes handicapées
- De formations, d'informations ou de conseils concernant l'avancée en âge des personnes en situation de handicap

# L'accompagnement relais

- Favoriser l'intégration de la PH dans son nouveau lieu de vie
- Accompagnement pour 1 année, renouvelable.
- Rôle de médiation entre ancien et nouveau lieu de vie
  - Informer sur les capacités de la personne
  - Alerter sur les difficultés rencontrées
  - Etre à l'écoute et répondre aux questions des accompagnants
  - Devoir de réserve
- Les modalités de l'accompagnement sont définies avec la personne en fonction de son projet et de ses besoins.
- L'accompagnement est complémentaire à celui existant dans le lieu de vie.
- Il aide à une adaptation progressive et prend fin d'un commun accord, de manière progressive

## **Actions de formations, d'informations et de conseils concernant l'avancée en âge des personnes handicapées**

- Interventions au sein de formations sur l'accompagnement de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap et du secteur gérontologique.
- Actions collectives auprès des personnes handicapées sur des modules d'informations et de préparation à la retraite.
- Soutien des équipes ESAT et Foyers hébergement pour conseils et informations au sujet de la retraite et de l'avancée en âge des personnes handicapées.

# Pour bénéficier du SAVS

- ❖ Personne adultes de plus de 18 ans, en situation de handicap
- ❖ Nécessité d'être reconnu dans le dispositif du handicap avant 60 ans.
- ❖ Accompagnement possible après 60 ans sur dérogation
- ❖ Avoir une notification d'orientation de la CDAPH pour l'accompagnement éducatif.